

*Bulletin de l'association
pour la sauvegarde de
l'Abbaye de l'Étoile*

Association loi 1901

Siège social :

Mairie d'Archigny

86210 Archigny



**VERS UN CENTRE D'INTERPRÉTATION FRANCO-
CANADIEN DANS LE BÂTIMENT DES CONVERS DE
L'ABBAYE DE L'ÉTOILE À ARCHIGNY ?**

Page de couverture :

Vers une nouvelle vie pour le bâtiment des convers ?

Le bâtiment des convers, en partie du XV^e siècle, est en très mauvais état. Il mérite un traitement immédiat : dans un premier temps, la pose de tôles ondulées sur les trous de la toiture, côté cloître. Ensuite, si l'objectif est approuvé (un centre d'interprétation de l'Acadie et des Acadiens) et les financements trouvés, une restauration complète du bâtiment, estimée à 3 millions d'euros, s'impose.

C'est évidemment un objectif plus lointain qui mérite un diagnostic préalable de la DRAC avant une éventuelle programmation pluri-annuelle. La question en suspens, dans un tel cas de figure, est de savoir qui serait maître d'ouvrage d'un tel projet. C'est bien là le cœur du problème.

La commune d'Archigny et l'Association de l'abbaye de l'Etoile s'activent pour faire bouger les choses, éviter l'immobilisme destructeur et décider les éventuels apporteurs de fonds publics qui vont du département de la Vienne à l'Europe (programme LEADER+) sans oublier le gouvernement canadien, à s'engager sans oublier les soutiens privés, dont la Fondation du Patrimoine, passage obligé vers la mission Bern.

A la veille de ses 900 ans, l'abbaye de l'Etoile mérite toute notre attention et tout notre soutien d'où qu'il vienne.

L'abbaye de l'Etoile à un tournant historique

Chers amis de l'Etoile, nous pourrions nous réjouir de préparer sereinement les 900 ans de l'abbaye de l'Etoile en 2024, nous pourrions nous contenter de participer aux cérémonies (en ayant un stand) qui marquent les 250 ans de l'arrivée des Acadiens en Poitou et plus particulièrement à celles qui auront lieu à Archigny le 15 août.

Il nous faut malheureusement en ce début d'été nous rendre à l'évidence : Grand Châtellerault, gestionnaire de l'abbaye de l'Etoile depuis 2002, chargée de son entretien (bâtiments et espaces arborés et paysagers, y compris le cloître), a décidé pour une raison qui m'échappe de ne plus remplir ses obligations contractuelles. Ils s'étaient déjà désengagés il y a 2 ans de la visite de l'abbaye en supprimant le guide qui assurait les visites payantes. Ils se désengagent plus gravement en laissant les espaces verts, le jardin du cloître, le verger sans entretien, les bâtiments sans réparation urgente (je pense, en particulier, à la toiture du bâtiment des convers, côté cloître), bref, en se désintéressant totalement de l'abbaye.

Dans ces conditions, il est de notre devoir et de notre responsabilité, en accord avec le maire d'Archigny, Jacky Roy, de trouver une solution pérenne qui assure à l'abbaye de l'Etoile un avenir si ce n'est radieux du moins durable.

Après mûre réflexion et de nombreuses consultations, nous avons pensé avec Jacky Roy que la meilleure solution serait pour le bâtiment des convers de lancer un vaste projet de **centre d'interprétation des Acadiens et de l'Acadie**. Pour cela, il nous faut des concours multiples afin d'assurer un financement global crédible. Pour l'instant, nous en sommes au stade des consultations, de la prospective, en sachant que le gouvernement canadien pourrait être un élément moteur de l'opération s'il acceptait de nous aider financièrement à monter ce projet ambitieux qui rappellerait les liens étroits qui unissent les communes d'Archigny, la Puye, Saint-Pierre de Maillé et Monthoiron aux provinces canadiennes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. C'est aussi un devoir de mémoire de rappeler les sacrifices exorbitants que les Acadiens ont consentis pour rester Français.

Aux collectivités territoriales, y compris au niveau européen (avec le programme Leader+) de prendre leurs responsabilités, aidés, nous l'espérons, par des mécènes comme la mission Bern, la Fondation du Patrimoine, la DRAC Nouvelle-Aquitaine et tous ceux qui souhaitent voir l'abbaye de l'Etoile perdurer et sortir de cet entre-deux, à la longue mortel. En tant qu'Association, nous appuierons de toutes nos forces les projets allant dans ce sens, en apportant notre expertise, notre expérience et notre ... enthousiasme. C'est sans doute l'une des dernières occasions de sauver le bâtiment des convers et, à travers cette vaste opération de réhabilitation, de redynamiser toute une région rurale, un peu abandonnée par les pouvoirs publics, loin des deux métropoles locales : Poitiers et Châtellerauld.

Demandons aux moines de l'Etoile d'intercéder du Haut du Ciel pour ce projet, eux qui ont accueilli à l'abbaye de l'Etoile de nombreux Acadiens et dont l'église abbatiale servait pour les grandes fêtes acadiennes, en particulier le 15 août, l'église de Cenon étant trop petite. Nous voudrions vous dire avant d'aborder l'année 2024 que l'abbaye de l'Etoile est sauvée.

Olivier DESTOUCHES



PS : Nous joignons à ce bulletin un prospectus du Conseil Départemental de la Vienne, comprenant l'ensemble des manifestations relatives au 250^{ème} anniversaire de l'arrivée des Acadiens en Poitou.

Ces manifestations ont lieu à Archigny, La Puye, Saint-Pierre de Maillé et Monthoiron, jusqu'au 14 octobre 2023.

Venez honorer la mémoire de nos « frères acadiens » dont de nombreux descendants vivent toujours en Poitou.



Les Acadiens en Poitou le « Grand dérangement »

(cet article est essentiellement tiré de l'ouvrage d'Ernest Martin publié en 1935 et intitulé : Les exilés acadiens en France au XVIII^e siècle et leur établissement en Poitou)

3 à 4000 Acadiens sont rapatriés en Poitou à partir de 1755 dont 1500 dans la région de Châtelleraut et principalement autour d'Archigny, la Puye, Saint-Pierre de Maillé, Monthoiron, Cenon, sous la responsabilité du marquis de Pérusse des Cars, physiocrate du règne de Louis XV. L'Acadie (ou Nouvelle-Ecosse), notre plus ancienne colonie d'Amérique du Nord fut cédée aux Anglais par Louis XIV au traité d'Utrecht en 1713.

A la suite de cette cession, les Anglais mais aussi les Américains ont traqué toute la population française de l'Acadie (Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Maine) avec acharnement pendant 9 ans, de 1755 à 1764. Louisbourg, notre grand port militaire capitule le 26 juillet 1756 devant la puissance navale britannique. Les populations furent soit expulsées soit déportées vers l'Angleterre en tant que prisonniers. Quant aux maisons, églises, granges, elles furent brûlées et le bétail tué. Les premiers prisonniers, expulsés d'Angleterre arrivent à Rochefort et la Rochelle en septembre et octobre 1758 puis à Saint-Malo en 1759 après la chute de Québec en septembre 1759 puis de Montréal en 1760.

Notons que l'accueil du gouvernement français et de Choiseul, son principal ministre, furent plein de sollicitude à l'égard des Acadiens rapatriés en France. Le duc de Nivernais, ambassadeur de France à Londres, proposa à Choiseul un certain nombre de régions françaises pour accueillir les Acadiens, notamment l'île de Bouin en vendée. Dès 1763, les Acadiens prisonniers en Angleterre furent renvoyés en France aux frais de la France. Ce ne fut pas le cas des Acadiens prisonniers en Amérique du Nord. C'était l'administration de la Marine et des colonies qui devait s'occuper des réfugiés acadiens.

Louis XV, conscient que le Royaume avait une dette morale envers ceux qui avaient choisi la France, insista pour que les Acadiens fussent pourvus de terres en France afin de se fondre dans la paysannerie du royaume. 4000 Acadiens

sont arrivés en France et ne veulent pas aller dans les colonies (Guyane, Saint-Domingue, Martinique, Guadeloupe) en raison du climat. Les premiers Acadiens s'installent à Belle-Ile-en-Mer en Bretagne en 1765 (environ 400 personnes soit 78 familles) suivant les conseils de l'abbé Le Loutre, missionnaire des Micmacs, vicaire général du diocèse de Québec qui avait su gagner à la cause de la France les tribus indiennes ; Il mourut à Nantes en 1772 avant d'avoir fini sa besogne (installation des autres Acadiens, notamment en Poitou).

Beaucoup de ces Acadiens voulaient partir en Louisiane plutôt que cultiver en France des terres incultes ou difficiles. **Le marquis de Pérusse des Cars** fait installer les Acadiens sur ses terres de Monthoiron : 200 familles de 10 personnes chacune, recevant 30 arpents (1 arpent allant de 35 à 50 ares) par famille, avec bâtiments de ferme et cheptel. Les frais d'installation, de construction, de nourriture, d'achat de bestiaux seront à la charge du propriétaire à condition que l'État fasse remise à celui-ci du montant de la solde due aux Acadiens pendant 6 années, à raison de 6 sols par jour et par tête et accorde à l'établissement diverses exemptions. Pour accélérer la formation de la colonie, le marquis de Pérusse des Cars offre, en outre, de se dessaisir sur le champ de « 8 fermes montées » comprenant ensemble 2000 arpents ainsi que de 2900 autres arpents sur lesquels il va faire bâtir 6 nouvelles fermes. Une délégation d'Acadiens, conduite par Le Loutre, se rendit en Poitou afin d'examiner les terrains qu'on leur destinait. Pour donner à cette commission toute la compétence désirable, Bertin y joignit un des meilleurs agronomes du temps, Sarcey de Sutières, directeur de l'école royale d'agriculture d'Annel, près de Compiègne. Arrivée en Poitou, la délégation parcourut les terrains qu'on offrait aux Acadiens, c'est-à-dire le plateau couvert de bruyères et d'ajoncs entre Monthoiron et la Puye, à 20 km environ au sud-est de Châtellerault. Les Acadiens entraient dans les fermes voisines, pénétraient dans les granges et les écuries, écoutaient les propos des habitants. Malheureusement, depuis 1767, les récoltes avaient été mauvaises par suite du mauvais temps et la situation n'avait rien pour rassurer les Acadiens qui en avaient assez vu. Ils regagnèrent Saint-Malo et Morlaix, trouvant les terres trop pauvres pour être cultivées. La réussite du plan conçu par Pérusse des Cars exigeait deux conditions essentielles qui n'étaient pas totalement remplies : d'une part, que le contrôleur général, l'abbé Terray, accordât la totalité des fonds nécessaires, d'autre part, que la bonne volonté des colons fût égale à celle du propriétaire.

Ne suivant pas le devis initial proposé par Pérusse de 900 000 livres, Terray ne consentit qu'à 600 000 livres avec obligation pour le marquis de Pérusse de paier une solde de 6 sols par jour et par tête à chaque Acadien pendant 2 ans. Pérusse accepta néanmoins pour éviter un fiasco avec l'arrière-pensée de faire relever le crédit à la première occasion. L'accord officiel est conclu le 14 mai 1773 entre les représentants de l'État (Bertin, de Boynes et Terray) et le marquis de Pérusse des Cars. Il n'est plus question de 200 familles mais seulement de 150 de 10 personnes. Au début de 1773, il n'y avait plus que 2566 Acadiens en France dont 1727 dans le port de Saint-Malo. Les autres étaient repartis en Louisiane, au Canada et même (ce qui est un comble!) dans les colonies anglaises.

En effet, leurs mœurs, la vivacité de leur foi catholique, la force de leurs traditions familiales et patriotiques, ont frappé tous ceux qui les ont approchés lors de leur arrivée en France. N'oublions pas qu'ils ont quitté leurs foyers depuis 1755, beaucoup même depuis 1749. Les Acadiens mettront comme première condition à tout projet d'établissement qu'ils « *restent groupés en corps de nation* ».

Un grand seigneur physiocrate : Louis-Nicolas Pérusse des Cars

Les Pérusse des Cars sont une vieille famille de la haute noblesse française, originaire du Limousin. Louis-Nicolas est né en 1724. Comme beaucoup de nobles, il embrasse la carrière militaire mais, à la suite de graves blessures, il est obligé de quitter l'armée à 36 ans avec le grade de brigadier (général). Il avait épousé en 1750 une riche héritière poitevine, Jeann-Marie Victoire de la Hette d'Artaguette dont le père avait servi jadis au Canada et en Louisiane ce qui explique, peut-être son intérêt pour les Acadiens ; Il achète en 1753 la châtelainie de Monthoiron, c'est-à-dire le château, les dépendances, 5 métairies, plus de 8000 hectares de bois, marais et brandes plus les revenus d'une seigneurie qui s'étendait sur 21 paroisses. A partir de 1761, il s'installa à Monthoiron. Il conçut sur ses immenses domaines l'idée de défrichement pour redonner à la terre ses « lettres de noblesse ». Curieusement, Pérusse fait venir d'abord des familles de Rhénans catholiques (10 familles soit 61 personnes plus 65 valets et servantes soit 130 personnes). Pour ce faire, Pérusse s'adresse à l'État pour l'aider financièrement sous forme de prêts à long terme. 1768 est un tournant : il avait dépensé beaucoup d'argent et à partir de 1767, il y eut de mauvaises récoltes. Néanmoins, son immense domaine dégagea une plus-value.

Il créa même un haras dont il était très fier. En 1770, à la mort du prince de Talmont, il rachète le Duché de Châtellerault.

Arrivée des Acadiens en Poitou

Le gouvernement, à l'initiative de Bertin, envoie les familles acadiennes en Poitou à cause de l'excellente réputation de Pérusse et, aussi, pour défricher des milliers d'arpents de terres incultes du Royaume et augmenter sa population et ses moyens de subsistance. Cette œuvre patriotique de défrichement et de colonisation intérieure est soutenue par le Roi. Pérusse prend contact avec le comte de Blossac, intendant du Poitou de 1750 à 1784 qui le secondera dans sa tâche. Elles s'installent dans le pays de Monthoiron qui comprend, comme on l'a vu : les communes d'Archigny, de Cenau, de la Puye et de Saint-Pierre de Maillé. L'établissement acadien se fait sur des terres de brandes ou « bornais » qui avaient mauvaise réputation. Les maisons acadiennes furent construites en « pisé » de brandes ou « bousillis » (murs de terre et de bruyère hachée). Il était prévu la construction de 150 maisons. Le 5 juillet 1773, on jetait les fondations de la première maison acadienne en Poitou. Le village-type de l'établissement acadien est celui de Huit-Maisons à Archigny. **L'évêque de Poitiers, Mgr Beupoil de Saint-Aulaire, proposa de leur attribuer l'église abbatiale de l'Etoile** ce qui n'aboutit pas, une église conventuelle ne pouvait devenir église paroissiale.

Les Acadiens partirent de Saint-Malo en bateau jusqu'à La Rochelle et de là en charrette jusqu'à Monthoiron entre le 10 et le 15 septembre 1773. Les maisons à Archigny ne sont pas terminées. Le gros des Acadiens loge à Châtellerault (497 dans un premier temps), à l'abbaye de l'Etoile et au château de Marsujeau. **Une grange en ruine de l'abbaye de l'Etoile est pourvue d'un toit et de meubles pour servir de réfectoire et de dortoir au personnel qui organise l'établissement des Acadiens.** En juillet 1774, 1472 Acadiens sont à Châtellerault composant 362 familles attendant leur départ mais environ une moitié fut dirigée sur Monthoiron, Leigné-les-Bois, Archigny et l'abbaye de l'Etoile. Les familles acadiennes ont fait célébrer dans l'église abbatiale de l'abbaye de l'Etoile un service solennel pour le repos de l'âme du Roi Louis XV décédé le 18 mars 1774.

Mais à partir de cette date, on note un revirement des Acadiens déçus par la lenteur de l'installation et la qualité médiocre des terres et une déception de Pérusse à qui on envoie une main-d'oeuvre aux 2/3 inutilisable (enfants,

femmes, vieillards). Bien plus, Lemoyne, commissaire général de la marine et l'abbé Terray critiquent Pérusse qui, en retour, leur reprochent leur mesquinerie et de ne pas tenir leurs promesses. Bien évidemment, cette mésentente ne favorise pas les Acadiens. Et pourtant, les familles de colons s'installent par groupes de dix en suivant l'ordre d'arrivée. Le directeur technique de l'établissement est Sarcey de Sutières. Quelles étaient les obligations réciproques des Acadiens et de Pérusse ? Les Acadiens attendaient leurs titres de propriété. Ne voyant rien venir, ils se rebellent et veulent partir pour la Louisiane, disant qu'on les a trompés sur la qualité des terres à cultiver. Dans ces conditions, Pérusse rencontre Turgot et ils décident qu'il ne restera que 600 colons, de « vrais laboureurs », 60 maisons étant déjà construites. Turgot rédige un mémoire de façon à satisfaire les Acadiens avec, entre autres, la prolongation de la solde jusqu'en 1780, des gratifications importantes accordées aux défricheurs, des autorisations de partir accordées à ceux qui le désirent.

Un certain Dubuisson, envoyé par Dupont de Nemours, proche de Turgot, vint à Monthoiron pour dénigrer auprès des Acadiens les terres qui leur ont été attribuées et les conditions financières et fiscales du marché. Des troubles interviennent à la colonie. Finalement, Turgot décide de retirer de la colonie acadienne tous ceux qui ne désirent pas s'y fixer. On les renverra à Nantes, « mutins » et marins, pour choisir entre la Corse et l'Île-de-France (l'île Maurice). 183 familles et 913 personnes partirent de Châtellerault. Pérusse se contente, contraint et forcé, de conserver 53 familles et 300 personnes. On est loin des prévisions initiales d'autant que Paris complotte contre Pérusse en incitant les derniers Acadiens à partir de Monthoiron, certains étant débauchés par leurs compatriotes. **Ainsi, à la fin, des 1472 Acadiens envoyés en Poitou deux et demi auparavant pour y fonder une importante colonie, il ne restait plus que 25 familles, au total 157 personnes dont on trouve aujourd'hui encore nombre de descendants en Poitou.**

La guerre d'indépendance américaine change la donne. En effet, les Américains, aidés par les Français commandés par Rochambeau et la Fayette, se retournent contre les Anglais. Finalement, la paix signée en 1783, on laisse les Acadiens libres de choisir leur destinée : ils optèrent massivement pour la Louisiane, appartenant à l'Espagne, sur les bords du Mississipi où ils rejoignirent 3000 de leurs compatriotes. Les Acadiens de Saint-Malo en 1772 avaient choisi la Louisiane avant qu'on ne leur « vende » le Poitou. C'est un retour aux sources ou plus exactement « aux colonies ».

Que peut-on dire en conclusion ? Ainsi après un séjour de 22 à 27 ans en France (de 1758 à 1785), 1560 Acadiens, non plus neutres mais sujets du Roi de France repassaient volontairement l'Atlantique pour aller se créer une nouvelle patrie en Louisiane. C'était, à l'évidence, un échec pour le gouvernement et pour le marquis de Pérusse des Cars ; cela avait coûté très cher au Royaume (plus d'un million de livres) pour un résultat médiocre. Faut-il, pour autant, blâmer les Acadiens d'avoir quitté le Poitou en 1776 puis la France en 1785 ? Certainement pas, pas plus qu'on ne blâmerait quelques centaines de paysans français d'avoir suivi Champlain et Razilly en Acadie un siècle et demi plus tôt. Il ne reste plus à l'établissement en mai 1776 que 157 personnes. 58 habitations sont déjà construites sur la « ligne acadienne » avec chacune sa grange, son étable, son cellier, son four, son puits, sa mare.

Il va falloir liquider financièrement et judiciairement l'entreprise abandonnée. Pérusse avait agi au mieux des intérêts des colons, sinon toujours au mieux des intérêts de l'État. On ne peut mettre en doute ni sa bonne foi ni son honnêteté ni son dévouement au bien public. Du reste, les comptes de la colonie seront apurés et approuvés par Necker en 1779. La même année, il ne restait plus que 25 familles acadiennes (157 personnes) en Poitou. Il avait fallu 20 ans pour que les Acadiens obtiennent un acte authentique de propriété et les privilèges divers que le gouvernement leur accordait. On s'aperçut au bout de 10 ans d'enquête que ni le marquis de Pérusse, en tant que seigneur de Monthoiron, ni l'évêque de Poitiers, en tant que seigneur d'Angles et de Chauvigny, ni les communautés religieuses de la Puye et de l'Etoile n'étaient les seuls propriétaires des « brandes ». A cet imbroglio juridique s'ajoutait le fait que personne ne savait où se trouvait le bornage qui indique les limites de propriété. Néanmoins, un accord intervint entre l'évêque de Poitiers et Pérusse en 1774. Les lettres patentes parurent, enfin, le 26 août 1783. Chaque famille reçut au moins une habitation. Sur les 362 familles venues en Poitou en 1773/1774, il n'en restait plus maintenant qu'une douzaine. L'idée physiocratique, portée par les philosophes, avait échoué. Ce n'est qu'en 1791, sous la Révolution, que l'on procéda à l'arpentage et au bornage des lots. Chaque colon entra en possession effective, et à titre individuel, de l'habitation qu'il occupait et des terres qu'il avait défrichées. Le marquis de Pérusse, désireux de rester sur ses terres, n'émigra qu'en 1791. Il mourut en 1795 à Paderborn en Westphalie. Ses châteaux de Monthoiron et de Targé et ses archives furent respectés par la population locale ce qui montre, à l'évidence, le bien qu'il avait pu faire pour ses lointains compatriotes d'Acadie. L'établissement acadien en Poitou pouvait

réussir, indépendamment de la révolution française.

C'est aujourd'hui en Louisiane plus qu'au Canada (ne pas confondre avec les canadiens francophones) que l'on retrouve le plus de descendants des Acadiens, malheureusement peu parlent encore le français. Ils tiennent profondément à leur particularisme historique et sentimental. Le 250^{ème} anniversaire de l'arrivée des Acadiens en Poitou est là pour leur rappeler ces événements douloureux et raviver dans leur mémoire ce que firent leurs ancêtres, courageux défenseurs de l'identité française au-delà des Mers.

Olivier DESTOUCHES



Conférence

Huit livres de l'Etoile retrouvés

On sait l'énorme travail de recherche qui a été effectué par Claude Garda concernant l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de l'Etoile. Ces études ont été publiées en deux temps :

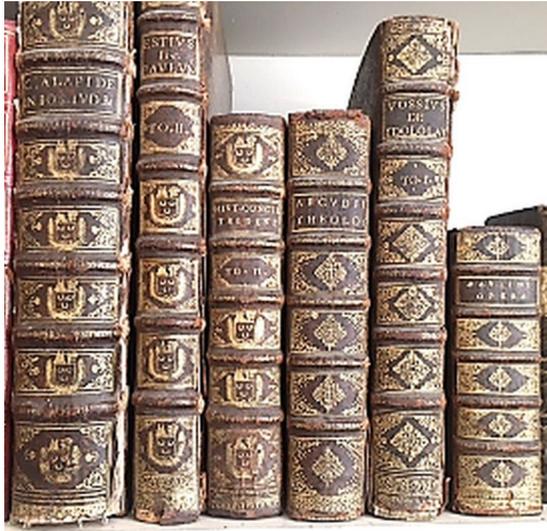
La bibliothèque de l'abbaye cistercienne de l'Etoile aux XVIIe et XVIIIe siècles et son catalogue inédit, Poitiers, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 5^{ème} série, Tome I, Année 1988, 1989, 119 p.

Données nouvelles sur la bibliothèque des Cisterciens de Notre Dame de l'Etoile au XVIIe siècle, Archigny, Association pour la Sauvegarde de l'abbaye de l'Etoile, 2017, 56 p.

Dans le premier de ces deux ouvrages (Garda 1989), l'auteur publiait le catalogue de la bibliothèque rédigé à l'abbaye en 1759, lequel répertoriait 830 volumes représentant 440 titres, plus une mention de 200 volumes non catalogués ; il indiquait en outre que 106 volumes (41 titres) se trouvaient à la bibliothèque universitaire de Poitiers, 4 volumes (3 titres) au Centre théologique de Poitiers et 1 volume (1 titre) à l'abbaye de Ligugé, sans parler de 25 volumes (1 titre) emportés par le dernier abbé, Jean de Vergès, volumes dont la trace a été perdue.

Dans le second ouvrage (Garda 2017), il répertoriait et analysait 32 volumes provenant indiscutablement de l'Etoile, sur les 35 donnés par le diocèse de

Poitiers à l'Association pour la sauvegarde de l'abbaye de l'Etoile, laquelle en a confié la conservation à l'abbaye de Fontgombault. Se trouvaient dans ce lot 3 volumes (2 titres) non répertoriés en 1759. L'auteur mentionnait également d'autres découvertes dont il « renvoyait l'exposé à plus tard » (p. 3-4).



A ces différentes recensions, il faut désormais ajouter six volumes (7 titres) qui sont conservés à la cure de Saint-Jacques de Châtellerault. Nous avons pu les consulter grâce à l'amabilité de Monsieur le curé de cette paroisse, le Père Boutet, que nous remercions très vivement. En voici la liste :

Commentarius in Josue. Judicum, Ruth, IV Libros Regum et II Paralipomenon.

Auctore R.P. Cornelio Cornelii a Lapide e Societas Jesu [R.P. Van den Steen, S.J.]

Anvers, Jacobum Meursium [Jacob van Meurs], 1664

Tomes I et II, in-f^o, 360 p.+ 400 p.+ 14 f. n. p.

Relié à Commentarius in Esdram. Nehemiam, Tobiam, Iudith, Esther et Machabæos

Auctore R.P. Cornelio Cornelii a Lapide e Societas Jesu

Anvers, Jacobum Meursium [Jacob van Meurs], 1669

In-f^o, 314 p.+ 22 f. n.p.

Armes de Dom de Cerisay, abbé de l'Etoile, dans les entre-nerfs.

Il s'agit de deux ouvrages (reliés en un seul volume) de *Commentaires* des « Livres historiques » de la Bible par le jésuite Van den Steen (1567-1637), appelé en latin Cornelius a Lapide. Ancien professeur à Louvain puis à Rome, il fut un bibliste célèbre qui s'efforça de promouvoir le retour à la Bible chez les catholiques, conformément aux recommandations du Concile de Trente. L'édition originale du premier ouvrage date de 1639, à Anvers également. Ces deux ouvrages, en éditions posthumes, ne figurent pas à l'inventaire de 1759 : ils font donc partie des 200 volumes non catalogués à l'époque. En revanche, l'Etoile possédait deux autres titres de ce même auteur : *Commentaria in duodecim prophetas minores*, in-f° d'Anvers, 1673 (n° 127, Garda 1989) et *Commentaria in quatuor in prophetas majores*, in-f° de Paris, 1622-1626 (n° 131, Garda 1989).

Commentariorum in epistolas apostolicas

Auteur : Dn. Guil. Estii SS Theol Doct [Guillaume Van Est, en latin Estius, docteur en théologie]

Paris, Fredericum Leonard, 1679

Tome II, in-f°, p. 579 à 1056, suivi du Tome III, in-f°, p. 1057 à 1272 + 5 f. n.p., reliés en 1 vol. (le Tome III est bien le dernier).

Armes de Dom de Cerisy, abbé de l'Etoile, dans les entre-nerfs.

Ce titre est celui, particulier au tome II (pas de titre particulier pour le tome III), de l'ouvrage dont le titre général est *Absolutissima in omnes beati Pauli et septem catholicas apostolorum epistolas commentaria tribus tomis distincta...*, édition parisienne tardive d'une œuvre souvent rééditée dont l'édition originale, posthume, date de 1614-15 à Douai. Ce volume porte une pièce de titre ESTIVS IN PAVLVM. Trois livres de Van Est figurent au catalogue de l'Etoile de 1759 : le n°8 (Garda 1989), mais il est intitulé *Theologia* et date de 1672, le n°30 (Garda 1989), effectivement daté de Paris, 1679, intitulé *in Paulum et in Scripturam*, en 3 volumes, et le n° 161 (Garda 1989), mais intitulé *In Sententiis* et daté de 1672. Enfin, parmi les 35 volumes récupérés par l'Association en 2017, figure un ouvrage intitulé *Annotationes in praecipua ac difficiliora sacrae Scripturae loca*, daté de 1676, dont la pièce de titre est ESTIVS IN SCRIPTVR et qui, selon Claude Garda, serait à rattacher aux 3 volumes du n°30 de l'inventaire de 1759 intitulé *in Paulum et in Scripturam*, daté de 1679 (n°30, p. 11, Garda 2017). Effectivement,

quand on rapproche ces *Annotationes* de l'ouvrage ici répertorié, *Commentariorum...*, on peut concevoir, comme le suggère Claude Garda, que 3 volumes de ce même auteur étaient rangés ensemble : d'abord les 2 volumes de *Commentariorum* (avec pièces de titre ESTIVS IN PAVLVM), puis le volume des *Annotationes* (avec pièce de titre ESTIUS IN SCRIPTVR). Au catalogue, cela a pu donner *Estius, in Paulum et in Scripturam, 3 v. in-folio*. Le volume II ici décrit viendrait donc s'intercaler entre un volume I de *Commentariorum* manquant et les *Annotationes* retrouvées en 2017.

Guillaume Van Est (1542-1613) fut professeur de théologie à Douai, recteur du séminaire, puis finalement chancelier de l'université de cette ville.

Vera concilii tridentini historia

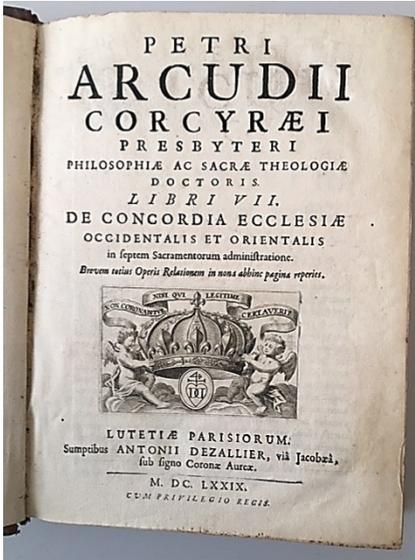
Auteur : P. Sfortia Pallavicino, Societatis Iesu, postea S.R.E. Cardinale Presbytero [Pietro Sfortia (aussi Sforza) Pallavicino, S. J., cardinal, prêtre]
Anvers, Officina plantiniana Balthasar's Moreti [Balthasar Moretus], 1670
Deuxième partie, in-4°, 820 p.+ 25 f.n.p.
Armes de Dom de Cerisay, abbé de l'Etoile, dans les entre-nerfs.

Comme Claude Garda l'avait très judicieusement supposé, il ne s'agit nullement d'une autre édition de l'*Histoire du Concile de Trente* par Sarpi (n° 331, Garda 1989), mais bien de l'*Histoire* rédigée par le Cardinal Pallavicino (1607-1667) dont le titre latin a été traduit en français – pour quelle raison ? – dans le catalogue de l'Etoile : « Histoire du concil de Trente ». La *Vera Historia* du Cardinal Pallavicino est d'ailleurs une réfutation de celle de Sarpi. Ecrite en italien, elle fut traduite en latin par le Père Jean-Baptiste Giattino : le volume décrit ci-dessus en est l'édition originale latine. C'est donc le deuxième volume, isolé, de la série de 3 répertoriée dans l'inventaire de l'Etoile de 1759 (n° 217, Garda 1989 ; cette éd. est en 3 vol. comme indiqué à l'inventaire, et non 4). On notera que cette *Vera Historia* dut être appréciée à l'Etoile, le cardinal Pallavicino, bien que jésuite, ayant toujours refusé de condamner le jansénisme.

De Concordia Ecclesiae occidentalis et orientalis in septem Sacramentorum administratione

Auteur : Petri Arcudii Corcyraei [Petros Arkoudios de Corcyra (Κόρκυρα)]
Paris, Antoine Dezallier, 1679

In-4°, 12 f. n.p. + 708 p. + 5 f. n.p. (nombreuses citations en caractères grecs)
 Armes de Dom de Cerisay, abbé de l'Etoile, sur les plats.



Petros Arkoudios (Πέτρος Αρκούδιος) (1562-1633) est un prêtre et théologien catholique grec né dans l'île de Corfou, qui travailla à l'union des Eglises orthodoxes et catholique en Pologne-Lituanie (d'où Piotr Arkadiusz pour les Polonais) à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle. A la fin de sa vie, il obtint de célébrer selon le rite latin (au lieu du rite grec). Comme l'indique son titre, cet ouvrage concerne essentiellement l'administration des sacrements ; il figure bien au catalogue de 1759, sous le titre « *Petri Arcudii theologia*, un tome in-4° à Paris en 1679 ». En revanche, l'ouvrage proposé par C. Garda, *Opuscula aurea theologica...*, comme correspondant à ce descriptif, est erroné, cet *Opuscula* n'ayant jamais été publié en France, semble-t-il, mais seulement à Rome, par la Propagande, en 1630 et 1670. Le mot *Theolog* retenu par le relieur pour la pièce de titre, ARCVDII THEOLOG, et à sa suite, par le rédacteur de l'inventaire de l'Etoile, est pour le moins surprenant, ne figurant nullement dans le titre de l'ouvrage, mais seulement dans les titres de l'auteur, *Presbyteri Philosophiae ac Sacrae Theologiae Doctoris*.

Placé, dans la bibliothèque de Châtellerault, juste à côté de l'ouvrage *Vera concilii tridentini historia* ci-avant, de même format in-4° et de

même épaisseur que ce *De Concordia*, la comparaison entre les deux reliures montre bien que les fers utilisés en sont différents et surtout que dans un cas, les entre-nerfs sont décorés d'un fleuron, les armes de l'abbé se trouvant sur les plats, tandis que dans l'autre, ils le sont des armes de l'abbé. Cela pourrait suggérer deux campagnes de reliure différentes pour cette bibliothèque de l'Etoile, ou le recours à deux relieurs différents, compte tenu du nombre important de livres à relier en peu de temps. Mais on peut également penser que les ouvrages avec fleurons dans les entre-nerfs furent achetés déjà reliés – ce qui était moins fréquent – et que, de ce fait, il ne restait plus que les plats pour apposer les armes de l'abbé et ainsi marquer l'appartenance de ces livres.

Note. Nous remercions vivement Dom J. Troupeau, archiviste de l'abbaye de Fontgombault, qui nous a fourni plusieurs renseignements concernant cet ouvrage.

De Theologia Gentili, et Physiologia Christiana, sive de origine ac progressu idololatriæ

Auteur : Gerardi Ioannis Vossii [Gerhard Johann Voss]

Amsterdam, Ioannem Blaeu {Johann Blaeu}, 1668

Tome I, petit in-f^o, 634 p.+ 22 f.n.p.

Armes de Dom de Cerisay, abbé de l'Etoile, sur les plats.

Correspond probablement au n^o 138 de l'inventaire de l'Etoile de 1759 (Garda 1989), encore qu'il existe aussi à cet inventaire un n^o 279 décrit « Seize tomes in-4^o de Vossius sur différentes matières », ce qui peut créer un doute, les petits in-f^o pouvant être aisément confondus aux in-4^o. Le descriptif de ce n^o 138 (« Vossius, *De Idolatria* ») annonce 3 vol. in-f^o. Le tome I ici décrit comprend les Livres I à III de l'ouvrage, lequel en comprend IX au total, ce qui suppose que les six autres Livres soient reliés en 2 volumes. L'édition originale date de 1662. Parmi les 35 volumes donnés à l'Association par le diocèse de Poitiers en 2017, figure un autre ouvrage de G. J. Voss, *Commentariorum rhetoricorum...*, Leyde, 1643 (Garda 2017, n^o 279).

G. J. Voss (1577-1649), pasteur calviniste, fut professeur de théologie aux universités de Leyde puis d'Amsterdam. On lui doit de nombreux livres dans des disciplines très différentes ; cette *Theologia Gentili* fut un de ses derniers livres, publiée de façon posthume.

Divi Paulini Episcopi Nolani Opera [Œuvre de Saint Paulin de Nole, évêque]

Auteur : Saint Paulin de Nole, texte établi par les Pères jésuites Frontonis Ducai et Héribert Rosweyde

Anvers, Imprimerie des Plantin, 1622

In-12, 4 f.n.p.+ 896 p.+ 30 f.n.p.

Armes de Dom de Cerisay, abbé de l'Etoile, sur les plats.

Ce volume d'*Œuvre de Saint Paulin de Nole*, correspond au n° 334 de l'inventaire de l'Etoile de 1759 (Garda 2017).

Issu d'une puissante famille sénatoriale de Bordeaux, Saint Paulin (354-431), élève d'Ausone, fut l'un des plus grands poètes latins chrétiens. Converti lui-même, il fit construire un ascétère à Nole (Campanie), se retira du monde et termina sa vie évêque de Nole. Son œuvre est composée de poèmes et de lettres. La dévotion à Saint Paulin fut grande au XVIIe siècle ; ses reliques furent rapatriées en France en 1685.

*

Les six volumes décrits ci-dessus sont tous reliés en veau brun, dos à nerfs, identiques à ceux qui ont déjà été décrits et photographiés par Claude Garda ; tous les six ont été frappés des armes de Dom de Cerisay, dans les entre-nerfs pour trois d'entre eux, sur les plats pour les trois autres (voir les notices). Ces reliures, évidemment, trahissent l'âge de ces livres : coiffes abimées, mors fendus, traces de frottement, etc. ; deux pourtant sont bien conservées, celle de l'*Histoire du concile de Trente* et surtout celle des *Œuvres de Saint Paulin de Nole*. Pour ce qui est de l'état intérieur, il est généralement très bon, ces livres donnant l'impression de n'avoir jamais été lus, à l'exception de l'ouvrage de Petros Arkoudios où se voient quelques petites taches d'encre et où se trouve une belle fleur séchée (marque-page ou séchage de fleur ?). Aucun ne présente d'ex-libris manuscrit ou la moindre mention manuscrite.

On aura noté, par ailleurs, que les dates d'édition de cinq de ces six volumes sont très proches les unes des autres, situées entre 1664 et 1679. Claude Garda avait déjà calculé que 70,9% des livres catalogués en 1759, avaient été édités entre 1650 et 1701 (Garda 1989, p. 30). Cinq de nos six volumes viennent donc s'insérer, eux aussi, parmi les plus récentes éditions ayant précédé l'abbatit de

Dom de Cerisay (1677-1701) ou lui étant contemporaines. On ne peut évidemment pas tirer la moindre conclusion statistique d'un lot si peu nombreux. Notons seulement que parmi les titres non répertoriés par Claude Garda, les deux commentaires bibliques du jésuite Van den Steen entrent dans une catégorie dont il avait noté qu'à elle seule, elle représentait 15,8% de la bibliothèque de l'Etoile. Par ailleurs, une fois encore, il faut remarquer la grande ouverture d'esprit de cette bibliothèque d'abbaye puisqu'on trouve dans ce tout petit lot, un ouvrage de pasteur calviniste, G.J. Voss, et un ouvrage de prélat ayant refusé de condamner le jansénisme, le Cardinal Pallavicino.

Se pose, bien sûr, la question de l'origine de ces livres, aujourd'hui conservés au presbytère de Saint-Jacques de Châtellerault. Vient immédiatement à l'idée le cas du Père Victor Millet, curé de Saint-Jacques de 1815 à 1844, dont l'ex-libris manuscrit a déjà été repéré par Claude Garda sur trois livres de l'Etoile (Garda 1989, n° 88, reproduction Pl. XII, et Garda 2017, n° 278a et 353b). Toutefois, cette piste ne saurait être retenue pour les six volumes qui nous occupent car dans les trois cas cités, ces livres, précisément, portent l'ex-libris du Père Millet, ainsi que ceux, pour les deux derniers, du petit séminaire de Montmorillon et de la bibliothèque diocésaine de Poitiers, alors que rien de tel ne figure sur ceux de Châtellerault, vierges de tout ex-libris. Aussi nous semble-t-il plus vraisemblable de penser, les livres de l'Etoile ayant été transportés à Châtellerault dès après la Révolution, avant d'être acheminés, entre 1791 et 1793, vers Poitiers (Garda 1989, p. 24), que ces six volumes sont des épaves de ce transfert, restées à Châtellerault et ensuite récupérées localement. Mais c'est là pure hypothèse.

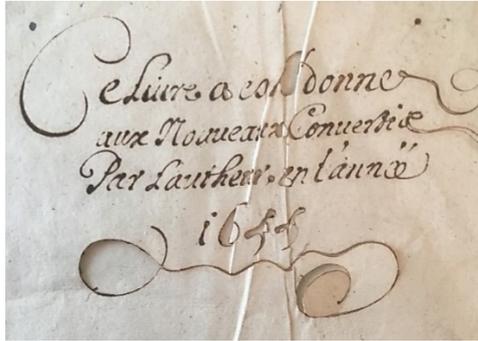
Enfin, peut-on conclure sur un souhait ? Celui que ces six volumes rejoignent un jour ceux qui ont déjà été donnés par le diocèse de Poitiers à l'Association pour la sauvegarde de l'abbaye de l'Etoile et soient, comme les précédents, confiés à l'abbaye de Fontgombault pour une conservation plus sûre.

Note additionnelle

Il existe dans la petite bibliothèque ancienne du presbytère de Saint-Jacques de Châtellerault, un ouvrage qui ne fait pas partie des livres de l'Etoile, mais qui est rangé auprès d'eux : *Commentaire sur le prophète Isaye*, composé par le Sieur Laisné¹, Paris, de Bresche, 1654, in-f°. Il a la particularité de présenter

¹ *En fait, Elie, ou Hélié, Laisné de La Marguerie et de La Dourville, grand magistrat, prêtre après son veuvage, proche de Vincent de Paul, supérieur de la Compagnie du Saint-Sacrement, directeur de la Société de Notre-Dame du Québec, et entre autres nombreuses et importantes fonctions, intendant de justice de Poitou et Touraine. Décédé en 1656, un an après le don de son livre aux « Nouveaux convertis ». Voir l'excellent et très érudit article de M.-C. Daveluy,

une mention manuscrite qui se lit : « Ce livre a este donne aux Nouveaux Convertis Par Lauther en l'année 1655 ».



Il porte également deux ex-libris : « Faucher, ptre aumonié de l'hopital general » et « Melle Auzon ». Il s'agit donc d'un livre offert par son auteur aux « Nouveaux convertis », qu'on appelait aussi « Nouveaux catholiques », c'est-à-dire aux Protestants, si nombreux à Châtellerault, qui avaient abjuré. Peut-être fut-il donné lors d'un passage de l'auteur dans la ville.

Nous mentionnons ce livre car il fait penser à Dom Michel Guiton, abbé de Saint-Benoît-en-Woëvre, en Lorraine, qui avait séjourné à l'Etoile en 1658 et y revint passer les dernières années de sa vie, en 1685-1689. Or à cette époque, ses talents de prédicateurs l'avaient fait nommer « missionnaire du Roy pour les nouveaux convertis » à Saint-Jean-Baptiste de Châtellerault. Il décéda dans cette ville le 26 juin 1689. On trouve dans le registre des baptêmes, mariages et sépultures de cette paroisse, à cette date, une longue notice le concernant. Cette notice fut rédigée par le curé de la paroisse, nommé Michel George, qui était précisément chargé des abjurations des « Nouveaux convertis » pour toute la ville ; la formule était toujours la même : « ai donné en cette église St iean batiste labsolution de lheresie de luther et calvin à... ». La consultation de ces archives est d'ailleurs fort intéressante. Elles comportent de très nombreux cas d'absolution de « nouveaux catholiques », dont défilent les prénoms bibliques si caractéristiques de la communauté protestante, Jacob, Daniel, Samuel, *et al*, ainsi que leurs professions, soit des professions « libérales », notaires, médecins, avocats, soit des maîtres artisans, surtout des couteliers – la spécialité de la ville – mais aussi un grand nombre d'horlogers, ce qui semble

« Bibliographie de la Société de Notre-Dame de Montréal (1639-1663) accompagnée de notes historiques et critiques (suite) ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1958, n° 12(3), p. 443–453. <https://doi.org/10.7202/301930ar> (consulté le 16 avril 2023).

moins connu. C'est dire que ce livre conservé au presbytère de Saint-Jacques rappelle tout à la fois le ministère qu'exercera, une trentaine d'années plus tard, à Châtellerault, Dom Michel Guiton, le « Solitaire » de l'Etoile, mais aussi une période critique de l'histoire de la ville.

*

Outre les six livres décrits ci-avant, conservés au presbytère de Saint-Jacques de Châtellerault, il nous a également été permis de recenser deux autres livres provenant de l'Etoile et se trouvant actuellement dans une bibliothèque privée du Poitou. Nous remercions le possesseur qui les a momentanément confiés à l'Association de sauvegarde l'abbaye de l'Etoile pour examen. Ces deux ouvrages sont les suivants :

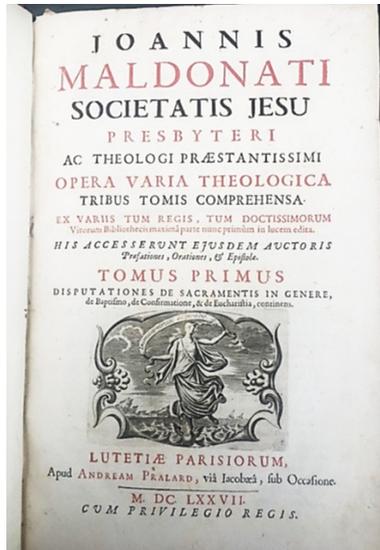
Opera Varia Theologica (suivies d') ***Epistolæ et Orationes***

Auteur : Maldonado (Juan), S.J.

Paris, André Pralard, 1677

In-f^o, 8 ff + 474 p.+9 ff pour les tomes I et II des *Opera Varia Theologica*, + 154 p. hors tomason pour les *Epistolæ et Orationes*

Armes de Dom de Cerisay, abbé de l'Etoile, sur les plats.



Ce volume d' *Opera Varia Theologica* de Juan Maldonado correspond au n° 147 de l'inventaire de l'Etoile de 1759 (Garda 2017). La bibliothèque de l'Etoile comptait un second livre de ce même auteur, répertorié : « Maldonatus, in quatuor Evangelistas, 1 v. in-f° à Paris en 1668 » (Garda 2017, n° 120).

Le jésuite espagnol Juan Maldonado (Jean Maldonat en français) (1534-1583), proche ami de Montaigne, enseigna en France durant une grande partie de sa vie, y compris à Poitiers, en 1570, où il fut envoyé pour tenter de ramener les Protestants poitevins au catholicisme. Il y prêcha en latin et en français, d'ailleurs sans grand succès, mais s'avéra être, à compter de ce séjour, l'un des premiers défenseurs de la création d'un collège jésuite dans la ville. En somme, il se situait au début de la longue suite d'efforts déployés par la Contre-Réforme en Poitou, efforts qu'illustreront, au siècle suivant, le don du livre du Sieur Laisné aux « Nouveaux convertis » de Châtellerault que nous évoquons ci-avant, ainsi que les prêches de Dom Michel Guiton, le « Solitaire » de l'Etoile, dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Châtellerault.

Les œuvres de Juan Maldonado furent toutes publiées après sa mort ; cette édition parisienne de 1677 d' *Opera Varia Theologica* est l'originale.

Vitæ Excellentium Imperatorum

Auteur : Cornelius Nepos

Lugd. Batavorum (Leyde), Officina Hackiana, 1675

In-8°, 15 ff+ 474 p.+21 ff (Manque la page de titre illustrée)

Armes de Dom de Cerisay, abbé de l'Etoile, sur les plats.

Un des rares ouvrages parvenus jusqu'à nous, de Cornelius Nepos (c.100-c.25 av. J.C.), biographe latin, ami de Cicéron et Catulle, généralement considéré comme peu sûr. Il ne figure pas dans l'inventaire de la Bibliothèque de l'Etoile de 1759 et fait donc partie des 200 volumes non catalogués à l'époque (Garda 1989). Les Frères Hackian (Officina Hackiana) avaient dédié cette édition au frère de Louvois, Mgr Charles-Maurice Le Tellier, nouvel archevêque de Reims depuis 1671, et surtout, de leur point de vue, célèbre bibliophile, dont la bibliothèque constitue encore de nos jours une partie essentielle du fonds ancien de la Bibliothèque parisienne Sainte-Geneviève.

Ces deux ouvrages, acquis il y a de nombreuses années auprès de la Librairie Brissaud, à Poitiers, se présentent comme ceux du presbytère de Saint-Jacques de Châtellerauld et tous les autres livres connus de l'Etoile, reliés en veau brun, dos à nerfs, frappés aux armes de Dom de Cerizay. Ils sont en bon état extérieur et intérieur, sans aucun ex-libris ni aucune mention manuscrite. Par leurs dates d'édition, 1675 et 1677, ils s'insèrent comme les précédents parmi les 70,9% des livres édités entre 1650 et 1701 et catalogués en 1759, qui constituaient l'essentiel de la bibliothèque de l'Etoile acquise par Dom de Cerizay.

François JOYAUX



Vie de l'Association

Rapport moral lors de l'Assemblée générale du vendredi 31 mars 2023 à l'Etoile

Sont excusés : Monique Gonnard, Paule Dufour, Sylvain Quin, Christian Lundi, Ghislaine Combepeyroux.

Monsieur le maire d'Archigny, Mesdames et messieurs, chers amis de l'Etoile

merci d'être venus un vendredi à l'abbaye de l'Etoile, sacrifiant une belle journée de printemps pour découvrir les dernières informations relatives à notre chère abbaye. Votre présence démontre, une nouvelle fois, votre attachement à notre Association et le souhait de nous voir poursuivre le travail et les actions que nous menons pour faire connaître et aimer, pour animer et entretenir ce monument historique classé qui nous est cher.

Sur le plan patrimonial et touristique, cette année 2023 sera riche d'événements à venir dont je vais vous parler dans un instant. Depuis le début de l'année, je n'ai pas perdu mon temps si je puis dire. En effet, j'ai rencontré toutes les personnalités qui comptent pour l'avenir de l'abbaye de l'Etoile, à l'exception de l'architecte des Bâtiments de France (ABF) de la DRAC, antenne Poitou-Charentes, Madame Regina Campinho à qui j'ai demandé un rendez-vous. Les déceptions ont suivi certains espoirs, les désillusions sont heureusement

compensées par de bonnes surprises, tous sentiments qui sont un peu à l'image de la vie où les hauts et les bas se succèdent sans que l'on ne puisse prévoir ni les uns ni les autres. Restons sereins, les pieds sur terre et faisons modérément confiance à ceux qui nous entourent et que nous devons rencontrer au gré des événements. Je ne parle pas ici de Monsieur le maire d'Archigny en qui j'ai toute confiance, je l'espère partagée. De cela aussi, nous allons vous en parler franchement et librement.

Je ne peux que répéter ce que je disais l'année dernière en commençant la lecture de mon rapport moral : « l'abbaye de l'Etoile située en Poitou mais non loin du Berry et de la Touraine, devrait attirer non seulement les vacanciers mais tous ceux qui sont à la recherche d'un lieu authentique, calme, en pleine nature, loin des grands axes. Ce site, depuis le XII^e siècle, n'a pratiquement pas changé et c'est un atout si vous le comparez, par exemple, à la magnifique abbaye de l'Epau au Mans, aujourd'hui au milieu des cités.

Nous commencerons par approuver, comme chaque année, le compte rendu de l'AG de 2022 dont vous avez tous eu connaissance dans le Bulletin n° 52 de l'année 2022. Il est adopté. Venons en à notre ordre du jour. Je voudrais tout d'abord vérifier que le quorum est atteint. En vertu de nos statuts, le quorum est atteint si 1/4 des adhérents à jour de cotisation sont présents ou représentés par un pouvoir donné à un autre membre de l'Association. C'est le cas puisque nous avons reçu 30 pouvoirs et que 16 adhérents, y compris les membres de notre CA sont présents sur un total d'adhérents à jour de cotisations d'environ 80 soit près de 60 %.

Après le rapport moral statutaire que j'ai l'honneur de présenter pour la 10^{ème} année, je n'ai pas dit la dernière, Mireille Chanet nous présentera le rapport d'activités pour 2023 et Olivette Valet, notre fidèle trésorière intérimaire, le compte d'exploitation pour 2022 et le bilan financier arrêté au 31 décembre 2022. Quant à Catherine Puglia, notre vice-présidente, si elle souhaite intervenir, je lui donnerai volontiers la parole.

Je vais maintenant traiter devant vous un certain nombre de points qui intéressent les membres de notre Association et qui démontrent, preuves à l'appui, mais qui en douterait, l'utilité de l'Association de sauvegarde de l'abbaye de l'Etoile et son activité constante au service d'un idéal que nous partageons tous.

La Charte européenne des abbayes cisterciennes

Comme je l'annonçais l'année dernière, l'AG de la Charte a eu lieu les 1^{er} et 2 octobre à Cîteaux en Bourgogne, haut lieu du monde cistercien, dans une très bonne ambiance après les tensions que nous avons connues au CA de la Charte. Je vous y représentais. Nous avons été accueillis chaleureusement par le nouveau Père Abbé, Dom Pierre-André Burton. L'après-midi, il y avait la visite de Beaune et, le lendemain, de l'abbaye de Fontenay, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, avec une conférence d'Alexis Grelois sur l'impact de la Charte de charité sur le développement de l'Ordre cistercien aux XII^e et XIII^e siècles. Pour la première fois, nous utilisions le vote par correspondance, forme de démocratie directe, qui permettait aux abbayes qui ne pouvaient se déplacer de voter directement sur les différentes motions. 43 abbayes étaient présentes à Cîteaux ce qui ne représente qu'1/4 des abbayes de la Charte d'où la réforme adoptée au CA sur la dissociation de l'AG et du voyage post-AG. Le résultat a été le suivant : sur 85 votants, 75 ont approuvé le rapport moral du Président, François Launay, et il y a eu 10 abstentions. Les abbayes dont le mandat était renouvelable ont été reconduites : l'Aumône, Fontfroide, Loc Dieu, Carnoët et Fontmorigny. En 2023, les journées d'études auront lieu à l'île de Lérins, en principe en septembre. Le prochain CA de la Charte est le 3 avril à Paris. Je vais jongler entre les grèves pour vous y représenter. Je vous informerai des décisions importantes qui y seront prises.

Les projets de l'Association

la convention d'occupation de l'abbaye :

Avec Catherine Puglia, nous avons rencontré Madame Plumet, responsable du service Patrimoine- Pays d'art et d'histoire de G.C. dans l'hôtel Sully de Châtellerault le 1^{er} mars 2023. Elle a commencé par nous parler de la fameuse convention d'occupation de l'abbaye de l'Etoile qui, comme l'arlésienne, se faisait attendre depuis trop longtemps. On voit, à sa lecture, que le service juridique, consulté, a laissé son empreinte non pas carbone mais pointilleuse et restrictive à souhait. Qu'est-ce qui va changer par rapport à la dernière convention signée avec Madame Barrau au titre de la CAPC ? Je ne vais pas dire tout mais presque. Cette convention n'est pas acceptable en l'état sauf à passer sous les fourches caudines de G.C. et de Madame Lavrard. Rassurez-vous, je ne vais pas faire une analyse exhaustive du texte bien qu'il le mériterait. Prenons le titre de la Convention : « *Convention d'occupation précaire du moulin du site de l'abbaye de l'Etoile* ». Toute convention est

provisoire, révocable donc le mot précaire ne s'impose pas. C'est, du reste, mentionné dans l'article 1 qui précise que la convention s'applique du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. Pourquoi ne parler que du moulin que nous utilisons effectivement pour nos réunions et ranger nos archives. Cela pourrait sous-entendre que nous n'aurions plus accès aux autres bâtiments de l'abbaye ce qui, fort heureusement, n'est pas le cas. L'article 5 m'inquiète au plus haut point dans la mesure où il est précisé que G.C. peut « *procéder à tous travaux (reconstruction, **démolition**, surélévation ou addition de construction) propres à assurer le maintien de l'affectation du bien* ». Quand on sait que Madame Lavrard, Madame Plumet nous l'a confirmé, souhaite la démolition du bâtiment des convers (d'où l'absence d'entretien et des travaux d'urgence nécessaires), il y a lieu d'être inquiet ! Selon l'article 6, il n'est pas possible d'organiser des manifestations à caractère religieux ce qui nous priverait de la Messe du 15 août ce qui est un non sens dans une ancienne abbaye ! A l'article 6, encore, « *l'association s'engage à effectuer les grosses réparations, quelle que soit leur durée, sans pouvoir prétendre à une indemnité en raison des inconvénients qui en résulteraient pour lui (sic)* ». Ou c'est une erreur de transcription ou c'est une provocation ; dans tous les cas, Madame Plumet devra s'expliquer. Enfin, à l'article 10, il est précisé que G.C. peut résilier la convention pour « *motif d'intérêt général* » ce qui est extrêmement vague et peut recouvrir toutes sortes de motifs sans que nous puissions nous y opposer. En droit, et je suis juriste, on appelle cela une convention léonine, lion en latin, lorsque dans un contrat une des parties est exagérément avantagée. C'est le cas ici. Pour être honnête, il y a quelques points positifs et je les mentionne : nous avons l'exclusivité du moulin, nous pourrions faire les visites de l'abbaye, appelées visites-découverte car nous n'avons pas de guide conférencier agréé par les MH, sans condition de durée et de nombre et sans reverser à G.C. une quote-part sur la vente des billets, enfin, nous ne paierons pas de charges fixes pour le moulin. Bien évidemment, je vais demander un rendez-vous à Madame Plumet pour obtenir des précisions et des éclaircissements mais je voulais vous en parler avant.

Les visites-découverte de l'abbaye :

Cela devient maintenant institutionnel dans la mesure où la convention d'occupation nous reconnaît le droit de « visites-découverte » avec un maximum de 20 personnes par groupe. La contribution pour les visites est fixée à 3 € par personne à partir de 14 ans et a pour objectif la préservation du site de l'Etoile. Comme par le passé, les visites se feront avant les manifestations, lors des journées du patrimoine (cette année les 16 et 17 septembre) et, enfin, sur

rendez-vous. Les dates seront indiquées sur notre site. Gérard, si sa santé le permet, demeurant l'été à Cenan, sera disponible en juillet/août, comme l'année dernière, et assurera une permanence. Nous l'en remercions bien sincèrement car il allie l'enthousiasme à la compétence ! Les autres volontaires pour faire visiter l'abbaye doivent se faire connaître auprès de Mireille Chanet. Près de 150 visiteurs payants sont venus l'année dernière, nous en attendons davantage cette année. Je demanderai, enfin, à Catherine Puglia de vérifier si nos manifestations ont bien été transmises à l'office du tourisme et inscrites dans l'*Open Agenda* de G.C.

Travaux à l'abbaye : rencontre avec les principaux protagonistes

Venons en au « plat de résistance » de mon rapport moral qui fait le compte rendu et le bilan des différents rendez-vous que j'ai eus depuis le début de l'année et qui nous montrent une situation contrastée. Je vais essayer d'être clair et précis afin que vous puissiez voir quels sont les enjeux, où sont les blocages et les solutions éventuelles. Six rencontres en tout avec M. Dubois, Mme Plumet, le Père Boutet, Jacky Roy, M. Debiais et Mme Traineau-Durozoy.

Rencontre avec M. Alain Dubois de la Fondation du Patrimoine :

le 20 février 2023, je rencontrais à Poitiers M. Alain Dubois, délégué territorial de la Fondation du Patrimoine pour G.C. La Fondation du Patrimoine bénéficie des successions en déshérence (800 000 € par an pour la Vienne) et de mécénats publics et privés ce qui lui permet de soutenir de nombreux projets patrimoniaux. Je voulais le voir, en vue d'obtenir des subventions pour les deux projets qui nous tiennent à coeur : l'enlèvement des étais des baies géminées de la salle capitulaire et la couverture du bâtiment des convers, y compris la vérification de l'état de la charpente.

Pour les baies géminées, il devait demander à son ami Quintrie-Lamothe de faire un devis provisoire. Ce devis comprend, avant de commencer les travaux, une étude préliminaire de faisabilité : Peut-on enlever les étais sans danger d'effondrement ? Bien sûr, les entreprises choisies doivent être agréées par les monuments historiques, la DRAC. Après avoir rencontré la nouvelle ABF de la DRAC, il faudra désigner qui a le droit d'agir, c'est-à-dire qui porte le projet ? Depuis ma rencontre avec Jacky Roy, le maire d'Archigny, nous savons que c'est G.C. en vertu de la mise à disposition de la CAPC par Jean-Claude Pinneau, alors maire d'Archigny, signée en 2002 et complétée en 2008. En cas de désengagement de G.C., ce qui est partiellement le cas, il y a possibilité de récupérer le dossier. Le mieux serait d'avoir un blanc-seing de Châtellerault

pour agir en ses lieu et place. L'abbaye étant classée monument historique depuis le 12 décembre 1991, les travaux sont pris en charge par la DRAC à hauteur maximale de 40 %, le reste se partageant entre le département, G.C. et Archigny. D'après lui, l'Association n'aurait rien à verser pour ce projet même si nous souhaitons nous engager financièrement pour un montant à déterminer. Quant au 2^{ème} projet, le bâtiment des convers, compte tenu de l'état de la toiture non protégée par des tôles ondulées, il y a urgence. C'est pourquoi M. Dubois nous conseille de monter un dossier par internet sous la réserve soulevée pour les baies géminées : qui est porteur du projet et a le droit à agir ? Ce problème résolu, il faut faire un devis, là aussi, sous la responsabilité de l'ABF, par les entreprises spécialisées (charpente, couvreur, maçon ...). Une fois ce devis obtenu, il faut déposer un dossier avec un montant correspondant à 5 % du devis qui servira lors du tour de table entre la DRAC, chef du projet, la région, le département, G.C. et la Fondation du Patrimoine, co-financier qui soumet à la mission Bern les projets retenus. M. Dubois pense que cela vaut la peine d'essayer et que, compte tenu des financements croisés, les subventions peuvent être conséquentes d'autant que nous répondons parfaitement aux critères de la mission Bern : **urgence, intérêt patrimonial, impact sur le territoire, maturité du projet de restauration.**

Rencontre avec Madame Plumet du service Patrimoine, Pays d'art et d'histoire de G.C.

Le 1er mars 2023, en compagnie de Catherine Puglia, nous avons rencontré à Châtellerault Madame Plumet. J'ai déjà évoqué la convention d'occupation, je n'y reviendrai pas. Quant aux travaux, j'y reviens brièvement car j'en ai parlé dans le compte rendu de la réunion avec M. Dubois.

Pour la salle capitulaire, cela fait des années que nous demandons à G.C. d'intervenir pour enlever les étais autour de la porte et des baies géminées. Depuis combien de temps sont-ils là ? Jacques Lonhienne n'est plus là pour le dire. Après avoir rappelé à Madame Plumet que l'Association était prête à participer financièrement aux travaux, Madame Plumet nous a dit qu'elle avait défendu notre projet devant Madame Lavrard, sans résultat et qu'elle allait recommencer sans toutefois nous garantir, en cas de réponse favorable, que les travaux seraient terminés en 2024 pour les 900 ans de la fondation de l'abbaye de l'Etoile. Vous conviendrez avec moi que cela a quelque chose de décourageant même si nous n'avons pas l'intention de renoncer.

Quant au bâtiment des convers qui est, comme vous le savez, en très mauvais état, je lui ai demandé de faire le nécessaire pour boucher les trous béants de la toiture, côté cloître, qui risquent de mettre tout le bâtiment en péril. Il suffit d'y

poser des tôles comme celles qui recouvrent déjà une grande partie de la toiture. Il s'agit d'une opération dont le coût est minime (30 000 € maximum), pour laquelle nous pourrions monter un dossier de demande de subventions. Madame Plumet m'a répondu qu'il faudrait 2 millions d'euros pour refaire la toiture, charpente et consolidation des murs compte tenu de l'état sanitaire du bâti et des dimensions importantes de celui-ci. C'est un dialogue de sourds ! N'ayant ni la possibilité financière ni la volonté d'entreprendre des travaux sans qu'il y ait derrière un projet réaliste, elle a exprimé l'intention, sur proposition de Madame Lavrard je suppose, **de détruire purement et simplement le bâtiment** et ensuite de faire un marquage au sol avec des rayons laser qui simuleraient l'emplacement du bâtiment ! Je lui ai exprimé mon profond désaccord en lui disant que si cela devait se faire, je démissionnerai immédiatement de ma fonction de Président. Je lui ai rappelé également que détruire cette aile, normalement protégée par son classement aux MH, c'était enlever à l'abbaye toute perspective rappelant le plan bernardin classique que l'on retrouve dans toutes les abbayes cisterciennes. Attendons l'avis de l'ABF de la DRAC et nous nous déterminerons ensuite. J'espère que vous me soutiendrez dans cette affaire capitale pour l'avenir de notre abbaye.

Rencontre avec le Père Boutet, curé de Châtellerault :

Profitant de ma rencontre avec Madame Plumet, j'ai rencontré le même jour le Père Boutet dans son joli presbytère de Saint-Jacques qui m'a reçu fort aimablement. Nous avons parlé des 6 ouvrages de l'Etoile du XVII^e siècle, aux armes de Dom Ceizay du Teillé, que la paroisse possède. Ces ouvrages rangés dans la bibliothèque sont de format différent. Je lui ai expliqué que le Père Blochat, ancien bibliothécaire de la Maison diocésaine de Poitiers nous avait donné les 35 volumes qu'elle possédait afin qu'ils retrouvent leur destination première et que nous pourrions appliquer à ces volumes la « jurisprudence Blochat » en faisant par écrit une convention de cession afin d'éviter toute interprétation malveillante. Le Père Boutet, prudent à juste titre, va se renseigner auprès de M. Debiais, archiviste du diocèse et de M. Belin, responsable des affaires économiques pour savoir s'il est possible que la paroisse Saint Jacques se sépare de ces précieux volumes. Affaire à suivre.

Rencontre avec Jacky Roy à la mairie d'Archigny :

Le 14 mars 2023, j'ai rencontré Jacky Roy, maire d'Archigny en sa mairie. Il m'a d'abord parlé des Acadiens, thème qui lui tient à coeur. Châtellerault voulant monopoliser les manifestations en cette année du 250^{ème} anniversaire de l'arrivée des Acadiens en Poitou, les communes concernées, Archigny, la Puye,

Monthoiron et Saint-Pierre de Maillé, se sont regroupées pour organiser le 15 août une grande journée acadienne à Archigny, sur la ligne acadienne, avec stands, orateurs et animations. De 300 à 400 Acadiens, en provenance du Canada, sont attendus pour les festivités du 13 au 15 août. Je lui ai signalé que j'avais demandé à M. Aumasson, chargé des relations internationales au Conseil départemental, que nous soyons associés aux différentes manifestations pour des raisons évidentes.

La discussion avec Jacky Roy a surtout porté sur la convention d'occupation de l'abbaye dont je lui avais envoyé une copie et sur l'avenir de l'abbaye de l'Etoile. Ayant retrouvé une copie de la mise à disposition de l'abbaye de l'Etoile à la CAPC par la commune d'Archigny « *pour l'exercice de la compétence construction, aménagement et entretien d'équipements culturels d'intérêt communautaire* », Monsieur le maire nous en a donné une copie. Cette formule est d'ailleurs reprise in extenso dans le projet de convention en son article 1 que G.C. nous propose pour accord. Compte tenu de cette disposition, il est extrêmement difficile pour ne pas dire impossible d'aller contre la volonté de G.C., représentée par Mesdames Lavrard et Plumet. Nous n'avons pas le pouvoir pour agir, Archigny non plus, ayant délégué à G.C. l'usage de l'entretien, des aménagements et de la valorisation de l'abbaye. Devant cette situation de blocage due à l'incurie et à la défaillance de G.C., il a paru à Jacky Roy que la meilleure solution serait que la commune d'Archigny reprenne directement la gestion et l'entretien de l'abbaye de l'Etoile ce que G.C. et le Conseil communautaire souhaitent depuis longtemps. Ce transfert de compétence ne pourra se faire qu'à deux conditions : que le Conseil départemental, en la personne de son Président M. Pichon, aide financièrement Archigny à supporter les dépenses supplémentaires liées à l'entretien de l'abbaye et que le conseil municipal d'Archigny approuve la décision de Jacky Roy de reprendre la gestion de l'abbaye. Celui-ci doit prochainement rencontrer M. Pichon pour lui en parler. Ce serait, de l'avis général, la meilleure solution. J'ai naturellement soutenu Jacky Roy dans cette démarche courageuse et responsable, seule solution pour que nous déposions, en accord avec Archigny, des demandes de subventions auprès de la DRAC, de la Fondation du patrimoine et de la mission Bern, en espérant que G.C., beau joueur, saura mettre au pot commun. La solution, proposée par Monsieur le maire, serait de **faire du bâtiment des convers un centre d'interprétation des Acadiens**. Ce serait le moyen de sauver ce magnifique bâtiment en lui donnant une destination, une âme, en lien avec l'abbaye de l'Etoile. Cette position est défendue par M. Roy, le maire d'Archigny, par la Fondation du patrimoine et par l'Association. Si le Conseil départemental, aidé par la Région

Nouvelle-Aquitaine et éventuellement l'Europe à travers le projet européen LEADER+(initiative communautaire en faveur du développement rural) soutiennent ce projet, Archigny peut récupérer l'abbaye de l'Etoile avec l'accord de G.C. Cela mérite qu'on s'y investisse en espérant que la mission Bern, avec le soutien de la Fondation du patrimoine, retiendra notre projet. Profitons du 250^{ème} anniversaire et des liens forts entre l'Etoile et les Acadiens pour agir.

Rencontre avec M. Debiais, archiviste du diocèse :

Le 15 mars 2023, j'ai rencontré M. Debiais à l'archevêché. Dans un esprit très constructif, nous avons parlé des 6 ouvrages de l'abbaye de l'Etoile qui se trouvent au presbytère de Saint Jacques à Châtellerault. Il m'a confirmé qu'avant toute décision, le Père Boutet devait prendre conseil de lui-même et de M. Belin, chargé des affaires économiques du diocèse. Au vu de l'avis autorisé de ces deux personnes, il revient au Père Boutet, *in fine*, de prendre une décision qui peut être un refus pur et simple, une cession à l'Association à titre gracieux ou à titre onéreux. Dans ce dernier cas, qui n'est pas à écarter a priori, il faudrait déterminer la valeur marchande de ces ouvrages. Rassurez-vous, je n'ai pas l'intention de pratiquer la simonie qui est le commerce d'objets sacrés comme des calices ou des ciboires. Dès que j'aurai la réponse du Père Boutet, je vous en informerai.

Rencontre avec Madame Traineau-Durozoy à la BU de Poitiers :

Le 24 mars 2023, j'ai rencontré Madame Traineau-Durozoy, responsable du fonds ancien, à la bibliothèque universitaire de Poitiers pour y parler de l'Exposition qui s'y tiendra en 2024 sur la présentation des ouvrages du XVII^e siècle de l'abbaye de l'Etoile. 5 points principaux sont à retenir de cet entretien instructif :

- Madame Traineau se mettra en rapport avec Claude Garda qui, à travers ses deux belles plaquettes de 1989 et 2017, a déjà répertorié et classé les ouvrages ayant appartenu à la bibliothèque de l'Etoile. Nous souhaitons de tout coeur qu'il soit en état de préparer cette exposition qui lui doit tant ;
- L'exposition à la BU de Poitiers aura lieu dans un nouveau bâtiment, non encore achevé, du 15 avril au 31 mai 2024 ;
- Seuls 30 à 50 ouvrages de l'Etoile seront exposés compte tenu du nombre limité de vitrines (15). Claude Garda verra avec Madame Traineau quels sont les ouvrages de l'Etoile qui méritent d'être exposés ;
- Une convention sera signée entre la BU et les prêteurs d'ouvrages avec vérification de leur état avant et après l'exposition. En matière de sécurité, les

vitrines seront fermées à clé ;

- L'exposition, avec un document de présentation (écrit par Claude Garda?), sera thématique selon la démarche propre aux historiens suivie par Claude Garda pour classer les ouvrages. Madame Traineau aimerait s'en inspirer (par exemple, pourquoi tel livre non religieux y figure et pourquoi tel livre religieux n'y figure pas ? Peut-on comparer la bibliothèque de l'Etoile au XVII^e siècle avec une bibliothèque cistercienne équivalente à la même époque ? Combien, par exemple, Clairvaux avait-elle de livres et quelles en étaient les rubriques ?).

Vous pouvez constater à travers ces comptes-rendus que je n'ai pas chômé depuis le début de l'année mais c'est le rôle du Président de recueillir des informations de première main, de donner notre avis, d'informer nos adhérents et, *in fine*, de prendre des décisions en ayant tous les éléments. Vous avez constaté que la situation est pour le moins confuse, changeante et évolutive ce qui ne nous facilite pas la tâche. Mais travailler au service de l'abbaye de l'Etoile nécessite vigilance, réactivité bien sûr mais aussi, osons le mot, une certaine humilité. En relisant le rapport moral de l'année dernière, je m'aperçois que rien n'a changé. Rien n'a été fait pour protéger la partie de la toiture du bâtiment des convers qui est à nu et qui menace le bâtiment dans son ensemble. L'abbaye de l'Etoile étant classée dans sa totalité, G.C. a un devoir d'entretien et de procéder, en particulier, aux opérations urgentes de ce type. La DRAC devrait aussi réagir et mettre G.C. en demeure de le faire ce qui n'est manifestement pas le cas. Que chacun prenne ses responsabilités, nous prenons les nôtres.

Le Bulletin

Notre trésorière, Olivette Valet, a posé la question au CA de savoir si, compte tenu des coûts, il n'était pas opportun de ne publier qu'un Bulletin par an au lieu de deux. En effet, les coûts d'impression ont explosé (près de 2 € par Bulletin) plus les frais de timbres (2,32 € par Bulletin envoyé) sans parler des étiquettes, enveloppes etc ... En envoyant le Bulletin 2 fois par an, nous sommes à environ 10 € soit la moitié de la cotisation annuelle. Nous avons décidé, contre vents et marées, de maintenir 2 Bulletins par an mais que ceux qui peuvent mettre plus de 20 € pour la cotisation annuelle n'hésitent pas à le faire. Nous les en remercions vivement à l'avance. Je l'ai dit souvent mais je le répète encore : nous sommes l'une des rares abbays cisterciennes à avoir un Bulletin régulier. Conservons le et améliorons le si cela est possible. Le Bulletin est un trait d'union entre nous, entre ceux qui habitent en Poitou et

peuvent venir à nos manifestations et les autres qui suivent à distance le travail et les activités de l'Association. Profitez en, les uns et les autres pour recruter de nouveaux adhérents, l'Association a plus que jamais besoin de sang neuf !

250^{ème} anniversaire de l'arrivée des Acadiens en Poitou

J'en ai déjà parlé, je voudrais y revenir brièvement. Il y a eu une certaine confusion entre les différentes associations acadiennes, chacun essayant de tirer la couverture à lui. Pour tenter d'harmoniser les différentes manifestations et de créer une synergie entre les groupes, le Conseil départemental de la Vienne a décidé de s'en occuper directement et de superviser l'ensemble des manifestations sous la responsabilité de M. Jacques Aumasson qui sera le « Monsieur Acadiens » en 2023. L'Etoile doit être associée aux festivités compte tenu du rôle qu'elle a joué comme « église cathédrale » auprès des Acadiens qui y venaient régulièrement le 15 août pour leur fête nationale. De plus, des ouvriers travaillant à la construction des maisons acadiennes logeaient à l'Etoile dans une grange aménagée à cet effet. Retenez comme dates principales : le 13 août à Loudun, le 14 août à Châtellerault et le 15 août à Archigny. Dernière information : le 24 mars 2023, j'ai téléphoné à Jacques Aumasson, ayant eu ses coordonnées par Madame Plumet. Je lui demandais que l'Association soit associée aux festivités acadiennes . Il me répondit qu'il avait envisagé d'organiser un déjeuner acadien à l'abbaye de l'Etoile qu'il connaît bien mais devant le refus catégorique de Madame Lavrard, il n'avait pas insisté. Sans commentaire ! Il m'a proposé de prendre contact avec Richard Bertin, le Président des cousins acadiens afin d'avoir un stand le 15 août à Archigny, sur la ligne acadienne. J'ai bien sûr retenu sa proposition sachant qu'il nous faudra des volontaires pour tenir le stand ce jour là et montré le rôle central qu'a joué l'Etoile lors de l'arrivée des Acadiens à Archigny, à l'initiative du marquis de Pérusse des Cars.

Pour clôturer cette trop longue intervention mais qui méritait, vous en conviendrez, quelques explications, je voudrais vous livrer en primeur ce que nous allons organiser l'année prochaine pour les 900 ans de la fondation de l'abbaye de l'Etoile. Anniversaire symbolique qui mérite non seulement qu'on le fête dignement mais qu'il reste dans l'histoire de l'Etoile comme un grand cru dont on se souvient longtemps après l'avoir bu. Pour l'instant, trois événements sont prévus mais ne cherchons pas le nombre plutôt la qualité et là, vous allez le voir, nous sommes gâtés : un livre, une exposition, un colloque. De quoi nous faire oublier nos déboires avec G.C. et mobiliser toutes les

bonnes volontés, pas seulement au sein du CA.

- L'exposition, j'en ai parlé, je ne reviendrai pas dessus.

- Un livre, c'était la surprise de ce jour. Notre ami, François Joyaux, que les membres de l'Association connaissent bien car il est déjà venu deux fois à l'Etoile nous faire une conférence passionnante, s'est lancé dans une aventure à la fois risquée mais bien balisée : écrire un livre sur l'histoire de l'abbaye Notre-Dame de l'Etoile. Je m'explique : Aventure risquée car écrire un livre (il en a écrit une douzaine) est une chose, le faire connaître et le vendre en est une autre, le financer en est une dernière. François Joyaux a pensé à tout et relevé brillamment le défi. Non seulement, il a écrit à l'occasion des 900 ans de l'abbaye de l'Etoile (1124-2024) son histoire, souvent mouvementée mais, en plus, il a financé l'impression du livre et trouvé un distributeur, l'Association de sauvegarde de l'abbaye de l'Etoile et Petrus a Stella (?) étant co-éditeurs. Pour son livre sur l'Indochine française paru en 2022 chez Perrin, François Joyaux a reçu un prix de 2500 € qu'il reverse intégralement à l'Association pour financer l'impression du livre chez Corlet, le grand imprimeur normand. Ayant demandé une préface à Dom Troupeau, maître des novices à Fontgombault, que les lecteurs du Bulletin apprécient à juste titre, celui-ci met à notre disposition le distributeur de l'abbaye *Salvator*, ce qui permettra de vendre l'ouvrage dans un maximum de librairies religieuses, avec sans doute, une séance de dédicace à la librairie Gibert de Poitiers. François Joyaux sait la dette qu'il a vis-à-vis de Claude Garda qui a oeuvré pendant plus de 40 ans, par ses recherches et ses découvertes, à faire connaître l'histoire de l'abbaye de l'Etoile du XII^e au XVIII^e siècle, pendant 650 ans. Il reconnaît humblement qu'il a fait la synthèse des travaux de Claude Garda en ajoutant un élément supplémentaire. En effet, il a remis les événements survenus à l'Etoile dans leur contexte historique et politique (guerre de Cent Ans, guerres de religion, jansénisme, troubles révolutionnaires, commende ...). Nous ne saurions trop remercier, en premier lieu, Claude Garda pour son remarquable travail d'historien sans lequel l'oeuvre de François Joyaux aurait été vaine mais aussi François Joyaux pour avoir écrit le premier ouvrage sur l'Etoile. Celui-ci, pratiquement terminé, devrait sortir début 2024. Vous imaginez que nous en reparlerons avec plaisir.

- Enfin, le colloque qui aura lieu à l'Etoile le samedi 8 juin 2024 de 10h à 16h30. Nous avons réuni un aréopage de très grande qualité. En effet, interviendront sans que l'ordre ne soit encore déterminé : **Dom Jean Troupeau, François Joyaux**, ancien professeur à Sciences Po, à la Sorbonne et aux Langues orientales, **Martin Aurell**, médiéviste, ancien directeur du Centre

d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM) et professeur à Poitiers, **Alexis Grelois**, maître de conférences à la Fac d'Histoire de Rouen, **Anne-Sophie Traineau-Durozoy**, chartiste, Directrice du fonds ancien de la BU de Poitiers, **François Launay**, Président de la Charte européenne des abbayes et sites cisterciens et propriétaire de l'abbaye de l'Aumône en Loir-et-Cher. On peut difficilement faire mieux, du moins à l'Etoile. Réservez déjà cette date et parlez en autour de vous, il nous faut remplir l'église abbatiale, soit 212 places, pas une de plus ! Là aussi, nous en reparlerons en souhaitant que tous les membres du CA s'investissent.

Avant de passer la parole à Mireille Chanet pour le rapport d'activités 2023 et à Olivette Valet pour le rapport financier, je voudrais procéder à l'élection des membres du tiers sortant.

Election des membres du tiers sortant

Nous devons procéder maintenant, en vertu de l'article 10 de nos statuts, à l'élection des membres du tiers sortant de notre CA, c'est-à-dire ceux qui avaient été élus en 2020. En cas de réélection, ces administrateurs le seraient pour 3 ans. Sont renouvelables : Paule Dufour, Monique Gonnard, Gérard Guyonneau, Solange Quéré et Olivette Valet. Se représentent au CA : Paule Dufour, Gérard Guyonneau, Solange Quéré et Olivette Valet à titre temporaire. Nous remercions de tout coeur Monique Gonnard qui, ayant déménagé à Chauvigny, ne se représente pas. Magistrat honoraire, elle a, dans la résidence Carnot où elle habitait, fait de la publicité pour l'Association et plusieurs adhésions. Merci Monique et bonne retraite en famille à Chauvigny. Jean-Yves Chotard qui avait déjà été coopté par le CA sera aujourd'hui officiellement investi au CA. Qui est pour ? Nous le félicitons et le remercions de son engagement. Son élection nous permet, un peu, de rajeunir les cadres et de rétablir partiellement l'équilibre hommes/femmes ... en faveur des hommes ! Nous maintenons pour l'année qui vient le montant de la cotisation à 20 € ce qui est très raisonnable mais, comme je l'ai dit plus haut, ceux qui peuvent mettre plus le fassent afin de couvrir les frais d'envoi des Bulletins. Vous pouvez renouveler votre cotisation, si vous ne l'avez pas encore fait ou adhérer à l'Association à l'issue de notre AG avant le traditionnel goûter.

Olivier DESTOUCHES

RAPPORT D'ACTIVITE SAISON 2022
ABBAYE DE L'ETOILE A ARCHIGNY

Les 28 mai et 5 juin les membres de l'association ont assuré la permanence pour la visite du site.

19 juin projection d'une vidéo sur la Grande Notre-Dame (de Poitiers) par et avec les commentaires de Jacques de Giafferri. Avant cette projection possibilité de visiter le site.

26 juin concert par la chorale « Entre Vienne et Creuse ». Cette chorale a interprété des pièces de musique sacrée, profane, fantaisies, ainsi que des textes et poèmes. Possibilité de faire la visite du site avant le concert.

En juillet et août de nombreux visiteurs nous ont rejoints sur le site. Ces visites ont été faites en grande partie par notre doyen Gérard Guyonneau. Nous l'en remercions vivement.

4 septembre Monsieur François Joyaux, ancien professeur des universités à l'Ecole des langues orientales de Paris nous a régales d'une conférence sur deux abbayes de la parentèle de l'Etoile en Poitou et Anis, à savoir Trizay et les Châtelliers, abbayes du XII^e siècle.

J'ajoute que Monsieur Joyaux nous a fait le grand plaisir de rejoindre notre association. Des visites pouvaient se faire avant la conférence.

17 et 18 septembre l'association a assuré la permanence pour les journées du Patrimoine. Ce fut un succès.

25 septembre et pour terminer la saison 2022 nous avons reçu la chorale « Flos de Spina » de l'Association Mielline de Poitiers qui nous a interprété à capella des polyphonies sacrées des XII^e et XIII^e siècles, pour voix de femmes. Egalement la possibilité était donnée de visiter le site avant le concert.

Pour la saison 2022 nous avons enregistré 150 visites payantes.

Pour les journées du Patrimoine 120 visiteurs.

Mireille CHANET



SAISON 2023



18 MAI – 20 MAI et 21 MAI (W.E. de l'Ascension) – permanence par les membres de l'Association pour la visite du site de **14 h à 18 h – 3€** par personne.

28 MAI et 29 MAI (W.E. de Pentecôte) – permanence par les membres de l'Association de **14 h à 18 h** pour la visite du site – **3€** par personne.

18 JUIN – Conférence de **Max AUBRUN** -

Conservateur honoraire des musées de Chauvigny -

« **La gestion de l'eau en Vienne du 11^{ème} au 13^{ème} siècle – Chauvigny, La Puye, l'Abbatiale de l'Etoile** »

16 h dans l'Abbatiale - 5€ l'entrée – Rafraîchissement à l'issue.

Possibilité de visiter le site à partir de 14 h – 3€ la visite seule.

11 AOUT – NUIT DES ETOILES – 20 h 30 conférence assurée par un membre de la **Sté des Sciences de Châtellerault** suivie de l'observation du ciel.

10 SEPTEMBRE – Concert donné par l'ensemble

« **Amici Mei** » pour « **Un voyage à travers l'Europe baroque** » - 16 h dans l'Abbatiale – **entrée 12€** – Rafraîchissement à l'issue.

Possibilité de visiter le site à partir de 14 h – 3€ la visite.

16 et 17 SEPTEMBRE – Journées nationales du Patrimoine – permanence assurée par les membres de l'Association de **14 h à 18 h**.

17 DECEMBRE – dans l'église d'Archigny concert de Noël par «**Le Choeur d'Hommes du Haut Poitou**» – **15 h - entrée 12€** - Boisson chaude à l'issue.



Téléphone : 06 04 19 80 52 – ndetoile86@gmail.com

RAPPORT FINANCIER 2022

ASS POUR LA SAUVEGARDE ND DE L' ETOILE

COMPTE D' EXPLOITATION 2022

DEBIT	2022	2021	CREDIT	2022	2021
ACHAT	1 129,70 €	779,63 €	VENTES	99,00 €	20,00 €
Achats librairie			Vente librairie	99,00 €	20,00 €
Achats souvenirs			Vente cartes postales		
Divers			Boissons		
Frais manifestations sacem			Souvenirs		
Frais conférences	44,64 €	59,18 €	Enveloppes timbrées		
Frais spectacles	977,51 €				
Frais concerts		720,45 €			
voyage					
Fournitures administratives			ACTIVITES	1 286,00 €	707,00 €
Achat petit matériel	107,55 €		Entrées	396,00 €	15,00 €
			Conférences	70,00 €	43,00 €
Frais de chantier			Concerts	820,00 €	649,00 €
Variation inventaire			Manifestations avoir		
			Sptectacles		
SERVICES EXTERIEURS	1 808,90 €	1 428,00 €			
Assurances	628,00 €	620,00 €			
Abonnements			SUBVENTIONS	0,00 €	0,00 €
frais de fonctionnement	39,80 €	183,10 €	Région		
Annonces publicité			soregies		
Frais de bulletin	941,10 €	624,90 €	Département		
Entretien batiments			Communauté d'agglomération		
Don église d archigny	200,00 €		Commune d'Archigny		
			ministère de la culture vitraux		
CHARGES EXTERNES	1 754,18 €	1 585,19 €	PRODUITS DIVERS	3 938,00 €	3 529,00 €
Déplacements	99,89 €		Cotisations et dons	2 186,00 €	2 042,00 €
voyage decouverte			Dons divers	392,00 €	131,00 €
Affranchissements	121,86 €	146,40 €	Produits divers		0,00 €
Téléphone+internet	22,43 €	22,79 €	Contributions bénévoles **	1 360,00 €	1 356,00 €
contributions bénévoles **	1 360,00 €	1 356,00 €			
Frais bancaires					
Cotisations adhesion	150,00 €	60,00 €	PRODUITS FINANCIERS		
Documentation			Subventions virées à résultat		
Charges diverses			Interet compte CA	139,61 €	4,21 €
AMORTISSEMENTS					
RESULTAT EXERCICE (bénéfice)	769,83 €	467,39 €	RESULTAT EXERCICE (déficit)		0,00 €
TOTAL	5 462,61 €	4 260,21 €		5 462,61 €	4 260,21 €

FAIT le 31/12/2022

Association pour la sauvegarde de l'abbaye de l'Étoile

Association fondée le 2 janvier 1982
et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901



Membre de la Charte européenne
des abbayes et sites cisterciens

A pour objet la « conservation et l'animation de l'abbaye de l'Étoile »

Bureau

Président : Olivier DESTOUCHES
Vice-présidentes : Paule DUFOUR, Catherine PUGLIA
Secrétaire : Mireille CHANET
Trésorière : Olivette VALET

Autres membres du Conseil d'administration

Ghislaine COMBEPEYROUX, Jean-Yves CHOTARD,
Claude de GIAFFERRI, Monique GONNARD,
Gérard GUYONNEAU, Christian-Siméon LUNDI,
Marie-Marcelle PUCHAUD, Solange QUÉRÉ,
Sylvain QUIN, Michel RIDEAU, Nelly TEYANT.

Présidente d'honneur : Jacqueline FERRÉ

Bulletin de l'Association pour la sauvegarde de l'Abbaye de l'Étoile

Revue semestrielle, paraissant à la fin de chaque semestre,
adressée aux membres cotisants de l'Association,
et destinée à rendre compte des activités de l'Association
pour faire mieux connaître et aimer l'Abbaye de l'Étoile.

*Pour les adhésions et cotisations (20 euros),
s'adresser à l'Association :*
Abbaye de l'Étoile, 86210 Archigny

adresse courriel : ndetoile86@gmail.com
site Internet : abbaye-etoile.fr

Sommaire

Éditorial du Président

L'abbaye de l'Etoile à un tournant historique p. 1

Événement

Les Acadiens en Poitou (Olivier Destouches) p. 3

Conférence

Six livres de l'Etoile retrouvés (François Joyaux) p. 9

Vie de l'Association

Rapport moral de l'AG du 31 mars 2023 (Olivier Destouches) p. 20

Rapport d'activités 2022 (Mireille Chanet) p. 33

Activités de la saison 2023 (M. Chanet) p. 34

Rapport financier 2022 (Olivette Vallet) p. 35

Avec le soutien de :

Communauté d'Agglomération du Pays châtelleraudais,

Commune d'Archigny,

Crédit Agricole Touraine-Poitou,

SORÉGIES,

SIVEER